



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 2 août 2021 au centre communautaire et culturel, situé au 59, 16^e Rue, à 19h00, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
André Picard
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Sont absents :
Jean Brousseau
Audrey Desrochers

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2021-0208-279

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2021-0208-280

AUTORISATION DE TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, dans son décret numéro 799-2021 daté du 9 juin 2021, permet à 250 personnes d'être présentes à des assemblées en zone jaune, tant que chacun reste assis à sa place et qu'une distance de 1,5 mètre soit prévue entre les participants ;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec a placé le territoire de Lanaudière en zone verte en date du 28 juin 2021 ;

ATTENDU QUE la salle des séances du conseil, située au 111, 4^e Avenue, n'est pas assez vaste pour s'assurer du respect de la distanciation sociale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la tenue de la séance du conseil au centre communautaire et culturel.

ADOPTÉ

2021-0208-281

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Sur la proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 soit adopté.

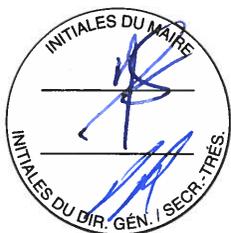
ADOPTÉ

2021-0208-282

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes des lots 1 et 2 du 29 juillet 2021, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 87 198,53 \$, et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques,



2021-0208-283

ou annotation

2021-0208-284

2021-0208-285

les comptes des lots 3 et 4 du 29 juillet 2021, d'une somme de 1 567 525,82 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 juillet 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES ET ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée répond aux questions écrites, et permet une période de demandes verbales aux personnes présentes dans la salle.

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2021 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

			Transfert	Budget courant	Budget révisé
DE	02-320-00-521-00	Amélioration réseau routier - général	2 725 \$	56 800 \$	54 075 \$
	02-330-00-443-00	Contrat d'enlèvement	2 275 \$	203 575 \$	201 300 \$
	02-701-30-141-20	Employés occasionnels	2 650 \$	25 695 \$	23 045 \$
	02-701-50-141-20	Employés occasionnels	25 000 \$	81 380 \$	56 380 \$
	03-310-10-000-00	Transfert à l'état act. Investissement	1 550 \$	331 360 \$	329 810 \$
Total :			34 200 \$		

VERS	02-320-00-521-02	Amélioration réseau routier - Projets	2 000 \$	15 000 \$	17 000 \$
	02-320-00-521-42	Signalisation et dos d'âne	3 000 \$	7 200 \$	10 200 \$
	02-610-00-280-00	Assurances collectives	2 650 \$	1 640 \$	4 290 \$
	02-701-50-141-10	Employés réguliers	25 000 \$	40 300 \$	65 300 \$
	02-701-50-640-00	Pièces et accessoires	1 550 \$	3 950 \$	5 500 \$
Total :			34 200 \$		

ADOPTÉ

2021-0208-286

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à la Chambre de Commerce du Grand Joliette pour l'exercice 2021-2022 au coût de 201,21 \$ (taxes incluses).



N° de résolution
ou annotation

2021-0208-287

2021-0208-288

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

QUE monsieur Mario Lasalle soit le délégué de la Municipalité à la Chambre de Commerce du Grand Joliette.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

**RÉSULTAT DE LA REPRISE DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-
366**

Le secrétaire-trésorier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2021-366 décrétant une dépense de 2 015 450 \$ et un emprunt de 2 015 450 \$ pour la conception et l'aménagement d'installations au parc Denis-Laporte (LERM art. 557).

**FIN DE TRAVAUX ET REDDITION DE COMPTES POUR LES PROJETS
PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION
ÉLECTORALE, DOSSIER 00030853-1-61013 (14) — 2021-04-21-28**

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la Reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide comme il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers que le conseil de la Municipalité de Crabtree approuve les dépenses, d'un montant de 16 932,88 \$, relatifs aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR POUR LE CAMP DE JOUR 2021

ATTENDU QUE la Municipalité doit pourvoir un poste à la suite d'une modification de tâche d'un moniteur de camp de jour

ATTENDU QU'un candidat a été retenu et commencera à travailler le 4 août 2021 ;

ATTENDU QU'en raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19, l'embauche est conditionnelle à l'évolution de la crise sanitaire et des mesures mises en place ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de Gabriel Crevier à l'animation au camp de jour ;

QUE le nombre d'heures travaillées soit entre 25 et 30 heures/semaine ;

QUE les taux horaires soient fixés en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants (2^e année);

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Rondeau, soit autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉ

2021-0208-290

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-376 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

ATTENDU QUE plusieurs plaintes ont été enregistrées concernant des excès de vitesse sur le chemin de la Rivière-Rouge, entre le chemin Froment et le chemin Saint-Michel, et sur le chemin des Deux-Rivières ;

ATTENDU QUE l'article 626 (4) du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QU'un Avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil municipal de la Municipalité de Crabtree tenue le 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QU'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2021-376 soit et est adopté.

QUE le règlement 2021-376 entre en vigueur à partir du 3 août 2021

ADOPTÉ

2021-0208-291

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-373 (99-044-52) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble du 253, 2^e Rue souhaitent modifier le zonage pour permettre que leur immeuble soit considéré comme des maisons unifamiliales en rangées.

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, unité 1,2,3 et 4, 2^e Rue est localisé à l'intérieur de la zone Rc-1 ;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, 2^e Rue s'apparente dans les faits à un immeuble correspondant à des maisons en rangées ;

ATTENDU QUE la volonté des propriétaires du 253, 2^e Rue est d'attribuer le statut de maison en rangées à cet immeuble plutôt que le statut de copropriété multifamiliale, afin de se soustraire aux modifications introduites par la loi 16 et la loi 141 ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, 2^e Rue est conforme aux normes pour les unifamiliales en rangées ;

ATTENDU QU'un Avis de motion a été donné le 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QU'un premier projet a été adopté le 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QU'un avis public de consultation écrite a été publié le 6 juillet 2021 et laissait jusqu'au 21 juillet 2021 pour acheminer des commentaires écrits à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun avis écrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le second projet de règlement 2021-373 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-0208-292

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-374 (99-042-05) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 99-042

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble du 253, 2^e Rue souhaitent modifier le lotissement pour permettre que leur immeuble soit considéré comme des maisons unifamiliales en rangées.

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, unité 1,2,3 et 4, 2^e Rue est localisé à l'intérieur de la zone Rc-1 ;

ATTENDU QUE la volonté des propriétaires du 253, 2^e Rue est d'attribuer le statut de maison en rangées à cet immeuble plutôt que le statut de copropriété multifamiliale, afin de se soustraire aux modifications introduites par la loi 16 et la loi 141 ;

ATTENDU QUE l'immeuble situé au 253, 2^e Rue est conforme aux normes pour les unifamiliales en rangées ;

ATTENDU QU'un Avis de motion a été donné le 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QU'un premier projet a été adopté le 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QU'un avis public de consultation écrite a été publié le 6 juillet 2021 et laissait jusqu'au 21 juillet 2021 pour acheminer des commentaires écrits à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun avis écrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le second projet de règlement 2021-374 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de lotissement numéro 99-042 soit et est adopté.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

RÈGLEMENT 2021-375 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 99-045

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la modification du règlement de zonage 99-044 pour autoriser les habitations unifamiliales en rangées.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mettre à jour la définition d'habitation en rangées.

ATTENDU QU'un Avis de motion a été donné le 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté le 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QU'un avis public de consultation écrite a été publié le 6 juillet 2021 et laissait jusqu'au 21 juillet 2021 pour acheminer des commentaires écrits à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun avis écrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu que le règlement 2021-375 ayant pour effet d'ajouter certaines dispositions du règlement d'administration numéro 99-045 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-0208-294

ACHAT D'UNE NOUVELLE POMPE À LA STATION DE POMPAGE « F » (23-050-00-445)

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers de ratifier l'achat de la pompe selon la demande de prix 21-25-0462 de Xylem soumise par monsieur Yan Robichaud le 7 juillet 2021, au prix 9 804,46 \$ taxes incluses, pour une pompe de modèle Flygt pour la station de pompage « F ».

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 03-310-10-000-00.

ADOPTÉ

2021-0208-295

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2021-377 (99-044-53) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour se conformer aux nouvelles exigences provinciales en matière d'installation des piscines.

2021-0208-296

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-377 (99-044-053) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite être conforme aux nouvelles modifications du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles chapitre S-3.1.02, r.1

ATTENDU QUE les modifications sur la sécurité des piscines résidentielles entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement 2021-377



2021-0208-297
ou annotation

ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2021-378 (99-046-03) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE DÉROGATIONS MINEURES 99-046

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de dérogations mineures numéro 99-046 pour modifier le prix des demandes de dérogations.

2021-0208-298

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-378 (99-046-03) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE DÉROGATION MINEURE 99-046

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree souhaite mettre à jour son règlement à la suite des modifications du projet de loi 67

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree veut modifier la tarification pour une demande de dérogation mineure

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que le projet de règlement 2021-378 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement sur les dérogations mineures 99-046 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-0208-299

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2021-379 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

2021-0208-300

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-379 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree souhaite se conformer immédiatement au projet de loi 69, la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*.

ATTENDU QUE le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments se trouve aux articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ATTENDU QUE le règlement sur l'occupation et l'entretien de bâtiment vise à assurer le bon état des logements et des immeubles dans la municipalité de Crabtree.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que le projet de règlement numéro 2021-379 soit et est adopté.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2021-0208-302

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2021-380 (99-044-54) AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour distinguer les cases de stationnement public par rapport aux cases de stationnement privées.

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-380 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree modifie son règlement sur les dérogations mineures conformément aux nouvelles modifications eu dans *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

ATTENDU QUE certaines dispositions modifiées dans le règlement sur les dérogations mineures se contredisent dans le règlement de zonage 99-044 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite éviter toute confusion dans ses règlements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le projet de règlement 2021-380 (99-044-54) ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-0208-303

ADHÉSION AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu que la Municipalité renouvelle son adhésion au CREL pour l'année 2021-2022 au coût de 60 \$.

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2021-0208-304

APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE D'HABITATION AU CŒUR DE CHEZ NOUS

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a fait parvenir le document d'approbation budget révisé 2021 pour *l'Office d'habitation Au Cœur de chez nous* ;

ATTENDU QU'à cet effet la part municipale sera de 2 143 \$ pour l'ensemble immobilier 2203 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver le budget révisé 2021 de *l'Office d'habitation Au Cœur de chez nous* ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la Municipalité.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

2021-0208-306

TAUX DE LOCATION DE L'ARÉNA POUR LA SAISON 2021/2022

ATTENDU QUE dans le cadre de la pandémie avait maintenu les tarifs sans hausse pour la saison 2002-2021 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit prévoir couvrir les frais d'exploitation de l'aréna pour assurer la pérennité de cette infrastructure incluant les frais de règlements d'emprunt ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

DE hausser les frais de location pour la saison 2021/2022 ainsi :

• **Tarif régulier** 255 \$ / heure

- Lundi au mercredi de 16h à 22h
- Jeudi et vendredi de 16h à minuit
- Samedi et dimanche de 8h à minuit

• **Tarif de jour et de fin de soirée** 200 \$ / heure

- Lundi au vendredi de 8h à 16h
- Lundi au mercredi après 22h00

• **Tarif sport/ études** 165 \$ / heure

Autres services

- Location d'une case 200 \$ / année
- Bureau du hockey mineur Prêt gratuit
- Bureau du Club de patin Vir-O-Vent Prêt gratuit
- Mezzanine : Possibilité de deux prêts annuels si location de glace

ADOPTÉ

MANDAT À L'INGÉNIEUR POUR LA CERTIFICATION DE LA SOLIDITÉ DE LA PERGOLA DE LA PLACE DU CENTENAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager la place du centenaire au parc Edwin Crabtree dans le cadre d'un projet (23-080-00-724) ;

ATTENDU QU'une pergola a été achetée et installée, mais que la Municipalité doit la faire certifier par un ingénieur pour en assurer la sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de *Alte Coop*, du 15 juillet 2021 pour la validation du concept structural et du dimensionnement des membrures de la structure de la pergola au parc Edwin Crabtree pour la somme de 2 184,53 \$, incluant les taxes.

QUE ce projet soit financé par les crédits disponibles, comme mentionné dans la résolution 2021-0305-181.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 57.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.